

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 14

Votants:

15

Séance du 16 juin 2020

L'an deux mille vingt et le seize juin l'assemblée régulièrement convoquée le mercredi 10 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur TE DUNNE Christophe

Sont présents: PAGLIARI Armand, TE DUNNE Christophe, GUERIN Sylvine, MAGNETTE Jean Marc, MAGNETTE Jennifer, BECK Jean Marie, ANTOINE Michel, FORIN Jérôme, LEDERLE Myriam, BOULET Julie, EHLINGER Céline, MOUMNI-TRAUSCH Audrey, TOURET Bernard, LAFFAILLE Jocelyne

Représentés: BUVET Robert

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: MAGNETTE Jean Marc

1- Vote du compte administratif et de gestion communal 2019-20200616DCM01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PAGLIARI Armand délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 492 313.37	61 208.08		61 208.08	3 492 313.37
Opérations de l'exercice	1 160 016.89	1 827 288.24	1 050 100.29	540 507.05	2 210 117.18	2 367 795.29
TOTAUX	1 160 016.89	5 319 601.61	1 111 308.37	540 507.05	2 271 325.26	5 860 108.66
Résultat de clôture		4 159 584.72	570 801.32			3 588 783.40
				Restes à réaliser	225 000.00	
				Besoin/excédent de financement Total		3 363 783.40
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		1 541 400.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

795 801.32	au compte 1068 (recette d'investissement)
3 363 783.40	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré PAGNY-SUR-MEUSE, les jour, mois et an que dessus.

2- Vote du compte administratif et de gestion exploitation forestière 2019- 20200616DCM02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PAGLIARI Armand délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 572.22		261 692.55		285 264.77
Opérations de l'exercice	65 775.62	76 342.66			65 775.62	76 342.66
TOTAUX	65 775.62	99 914.88		261 692.55	65 775.62	361 607.43
Résultat de clôture		34 139.26		261 692.55		295 831.81
				Restes à réaliser	25 000.00	
				Besoin/excédent de financement Total		270 831.81
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
34 139.26	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré PAGNY-SUR-MEUSE, les jour, mois et an que dessus.

3- Vote du compte administratif et de gestion - eau 2019-20200616DCM03

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PAGLIARI Armand délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		70 986.12		153 531.39		224 517.51
Opérations de l'exercice	113 054.98	80 248.78	98 869.80	46 651.82	211 924.78	126 900.60
TOTAUX	113 054.98	151 234.90	98 869.80	200 183.21	211 924.78	351 418.11
Résultat de clôture		38 179.92		101 313.41		139 493.33
				Restes à réaliser	15 000.00	
				Besoin/excédent de financement		124 493.33
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
38 179.92	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré PAGNY-SUR-MEUSE, les jour, mois et an que dessus.

4- Vote du compte administratif et de gestion- assainissement 2019- 20200616DCM04

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PAGLIARI Armand délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		119 787.38		267 830.38		387 617.76
Opérations de l'exercice	103 679.98	58 718.15	23 027.92	171 444.69	126 707.90	230 162.84
TOTAUX	103 679.98	178 505.53	23 027.92	439 275.07	126 707.90	617 780.60
Résultat de clôture		74 825.55		416 247.15		491 072.70
				Restes à réaliser	5 000.00	
				Besoin/excédent de financement		486 072.70
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
74 825.55	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré PAGNY-SUR-MEUSE, les jour, mois et an que dessus.

5- Vote du budget Primitif Exploitation Forestière 2020-20200616DCM05

Exploitation Forestière

Fonctionnement

Total des dépenses = Total des recettes = 52 639.26€

Investissement

Total des dépenses = Total des recettes = 261 692.55€

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

6- Vote du Budget Primitif Eau 2020- 20200616DCM06

Service des Eaux

Fonctionnement

Total des dépenses = Total des recettes = 121 759.92 €

Investissement

Total des dépenses = Total des recettes = 166 922.27 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7- Vote du Budget Primitif Assainissement 2020-20200616DCM07

Service de l'Assainissement

Fonctionnement

Total des dépenses = Total des recettes = 131 283.21€

Investissement

Total des dépenses = Total des recettes = 492 068.73€

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

8- Vote des Taxes 2020- 20200616DCM08

Vote des Taxes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux des taxes qui se décomposent comme suit :

Taxe d'habitation	:	13.92 %
Taxe foncière (bâti)	:	12.98%
Taxe foncière (non bâti)	:	14.22%
CFE	:	19.52%

9- Vote du budget Primitif Communal 2020- 20200616DCM09

Budget Communal

Fonctionnement

Total des dépenses = Total des recettes = 4 920 632.40€

Investissement

Total des dépenses = Total des recettes = 2 256 334.98 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

10- Subventions Naissances- 20200616DCM11

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention naissance de 50.00 € à l'occasion de la naissance de :

- **EVARD BARTHELEMY Thomas, Paul (11 rue des Jardins)**

11- Achat du terrain Lotissement les Jardins à SEBL- 20200616DCM10

M le Maire présente l'offre d'achat de la dernière parcelle vide se situant au Lotissement "Les Jardins".

SEBL était le maître d'œuvre lors de la création du Lotissement. La Commune avait, fin 2019, prolongé la convention car il restait deux terrains encore en vente. La convention entre SEBL et la Commune prend fin.

Il faut aussi que SEBL cède à la Commune les voiries et les délaissés.

1°) La cession du lot n° 16

Cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	AC	403	20 RUE DES JARDINS	10 a 80 ca
Contenance totale				10 a 80 ça

Moyennant le prix de **63 255,00 € TTC**

2°) La cession de la voirie et des délaissés

Cadastrés :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	AC	349	LA TRACE	16 ca
	AC	360	LA TRACE	71 ca
	AC	361	LA TRACE	01 a 30 ca
	AC	362	LA TRACE	02 a 38 ca
	AC	366	LA TRACE	12 a 81 ca
	AC	376	LA TRACE	76 ca
	AC	379	LA TRACE	76 ca
	AC	381	LA TRACE	29 ca
	AC	382	LA TRACE	28 ca
	AC	385	LA TRACE	77 ca
	AC	387	LA TRACE	77 ca
	AC	389	LA TRACE	27 ca
	AC	391	LA TRACE	11 a 30 ca
	AC	395	LA TRACE	01 a 68 ca
	AC	397	LA TRACE	03 a 18 ca
	AC	401	LA TRACE	90 ca
	AC	402	LA TRACE	36 ca
	AC	406	LA TRACE	09 a 08 ca
	AC	410	LA TRACE	01 a 85 ca
Contenance totale				49 a 61 ca

Moyennant l'euro symbolique (1,00 €).

Le prix de ces biens sera payable directement entre les parties, hors la comptabilité du notaire, dans les termes du bilan de clôture et ce, en tenant compte des créances réciproques de chacune des parties à l'égard de l'autre, et notamment par compensation avec les avances de trésorerie consenties par la Commune de PAGNY SUR MEUSE.

FIN 22H25

PAGLIARI Armand		TE DUNNE Christophe	
GUERIN Sylvine		MAGNETTE Jean-Marc	
MAGNETTE Jennifer		BECK Jean-Marie	
ANTOINE Michel		BUVET Robert	Représenté par MAGNETTE Jean-Marc
FORIN Jérôme		LEDERLE Myriam	
BOULET Julie		EHLINGER Céline	
MOUMNI-TRAUSCH Audrey		TOURET Bernard	
LAFFAILLE Jocelyne			